



CHOSSES 2010

N° 03 5 Mars 2010 7 Avril 2010

LES

la revue de presse par Geneviève Casanova

Dans ce numéro on parle beaucoup du 5 mars 2007. Comment la loi de prévention de la délinquance s'applique-t-elle, alors même que le nouveau plan de prévention est en chantier, et un an après que le Conseil national des villes avait conclu à «une absence quasi systématique d'application» ?

L'article énumère les fonctionnements de différents Conseils des Droits et Devoirs des Familles : où l'on voit comment les travailleurs sociaux, et notamment la Prévention Spécialisée se positionnent. Tout aussi intéressant d'ailleurs est le positionnement des Conseils Généraux, plus ou moins près, tout en prudence apparemment. Ce n'est pas une enquête et il y aura certainement des bilans plus fournis mais c'est extrêmement intéressant, c'est un air du temps qui nous concerne tous.

Et si la loi réformant la protection de l'enfance, ce même 5 mars 2007, était en cohérence avec la loi sur la prévention de la délinquance, contrairement à ce qui a toujours été dit ? C'est la position défendue par un juge des enfants dans l'article intitulé «aider ou surveiller les familles ?» Les deux textes consacrent un effacement du judiciaire et une posture de contrôle. Ce point de vue discordant mérite que l'on s'y arrête, de même que la vision du fonctionnement des «informations préoccupantes» par les différents services concernés. A lire.

La rubrique Scolarité est très fournie ce mois-ci : lutte contre le décrochage scolaire avec deux très beaux projets, dont l'un porté par une équipe de Prévention Spécialisée. Vous verrez que revient l'idée de supprimer les allocations familiales pour cause d'absentéisme et aussi celle d'établissements spécialisés pour les élèves qui perturbent les cours etc. Or en Travail social il y a un bel article sur les Centres éducatifs et professionnels, structures inclassables accueillant les jeunes que personne ne parvient à prendre en charge. C'est merveilleux ? Oui, à cela près qu'elles ne parviennent que très difficilement à être financées. Que chacun s'y retrouve comme il peut.

Nous recommandons vivement deux points de vue opposés sur la question de la recherche en travail social : les lignes de fractures sont si nettes qu'elles aident à se situer.

Enfin nous vous laisserons sur une ultime réflexion : ce ne sont pas les appels à projets qui menacent le secteur mais la logique descendante. Il faut laisser une marge de manœuvre aux associations, car elles sont porteuses d'innovation sociale.

...Belles lectures et à bientôt.

genevieve.casanova@addap13.org



Ecouter la version audio de l'édition



| | |
|--|------|
| L'Élysée procède à un remaniement limité mais affectant les ministères sociaux | p 04 |
| Prévention de la délinquance : la loi à l'épreuve du terrain | p 04 |
| Lutte contre les bandes violentes : M. Hortefeux demande aux préfets un plan d'action ... | p 05 |
| Les orientations du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2010 | p 05 |
| HALDE : le nombre de réclamations a augmenté de 21% en 2009 | p 05 |
| Port du voile intégral : une interdiction générale serait contestable ? | p 06 |
| Vers une protection accrue des femmes victimes de violences : réactions | p 06 |
| Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments | p 06 |
| Rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté | p 07 |
| Nouvelles autour et provenance de la chancellerie | p 07 |
| Dossiers Étrangers : nos éléments | p 08 |

| | |
|---|------|
| Flash Point de vue : «reconnaître l'initiative sociale» par Michel THIERRY (IGAS) | p 09 |
| Jeunesse : annonces, initiatives, informations | p 09 |
| Un point sur la mise en œuvre des contrats aidés | p 09 |
| Protection de l'enfance : aider ou surveiller les familles ? | p 09 |
| Les maisons des adolescents : un modèle reconnu mais fragile | p 09 |
| Jeunes en grande difficulté : les centres éducatifs et professionnels en sursis ? | p 10 |
| Un centre maternel ouvert aux mineures : mères en apprentissage | p 10 |
| Violences conjugales : les enfants, victimes oubliées | p 11 |
| Financement des chantiers d'insertion : l'enjeu du «juste coût» | p 11 |
| Expériences, points de vue, éléments repérés | p 12 |
| Travail social : quelle recherche ? deux points de vue divergents | p 12 |
| Professions sociales et établissements | p 13 |
| Nos éléments sur le handicap | p 13 |

| | |
|---|------|
| Notre sélection dans le numéro 3/2010 | p 14 |
| Les cahiers juridiques des ASH | p 15 |

| | |
|--|------|
| Nouvelle hausse du chômage au 4 ^e trimestre 2009 : il retrouve son niveau de 1999 | p 15 |
| Le médiateur de Pôle emploi en appelle à plus de "bon sens" et "d'humanité" | p 15 |
| Un point sur le RSA est en ligne | p 15 |

Nouvelles alertes sur le sort des sans-abri et des mal-logés p 16
 Comité de suivi du DALO : donne un bilan chiffré et dénonce les expulsions p 16



Mme Bachelot confirme les mesures de prévention des grossesses non désirées p 16



INFOS FLASH Sécurité p 17
 Un dossier de Lien Social : la Prévention Spécialisée au secours de décrocheurs p 17
 Un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire p 18
 Lutte contre l'absentéisme : les vieilles recettes resurgissent p 18
 Année scolaire 2010-2011 : les priorités du ministère p 18
 Un plan de prévention de l'illettrisme p 18



ASH du 05 Mars 2010 p 19
 ASH du 12 Mars 2010 p 19
 ASH du 19 Mars 2010 p 19
 ASH du 26 Mars 2010 p 19
 ASH du 02 Avril 2010 p 19



ASH du 05 Mars 2010 p 20
 ASH du 12 Mars 2010 p 20
 ASH du 19 Mars 2010 p 20
 ASH du 26 Mars 2010 p 20
 ASH du 02 Avril 2010 p 20





L'Élysée procède à un remaniement limité mais affectant les ministères sociaux

10 – 207 – ASH 26 /03/10 – p. 5-6 & 21



Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer.

Xavier Darcos quitte le ministère du travail et il est remplacé par M. Éric Woerth

Le ministère s'intitule désormais "Travail, solidarité et fonction publique", ce rattachement étant inédit

Secrétaires d'Etat : M. Tron (fonction publique) & Mmes Amara, Morano et Berra.

M. Woerth aura en charge la réforme des retraites.

(M. Baroin lui succède au ministère du budget.)

M. Hirsch quitte ses fonctions de Haut commissaire aux solidarités actives et devient président de l'Agence du service civique (mai)

M. Daubresse le remplace au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives. Il a présidé l'ANAH et été rapporteur de la loi RSA.

Veut mettre en œuvre les chantiers lancés par M. Hirsch: service public orientation, emploi des jeunes, service civique et continuation du RSA.

Il estime que le RSA peut être «simplifié» et les mesures sur l'emploi des jeunes «plus vite déployées sur le terrain».

Et la vie associative ?

La CPCA déplore que M. Daubresse ne l'ait pas évoquée alors qu'elle fait partie de ses attributions.

Elle demande qu'elle soit explicitement ajoutée dans l'intitulé du ministère.

A noter : le rapport Quillien est en ligne

Évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de promotion et d'accompagnement vie associative

Prévention de la délinquance : la loi à l'épreuve du terrain

10 – 222 – ASH 02/04/10 – p. 32-36



Alors appliquée, pas appliquée ? à partir des exemples donnés ici on se dit que, oui, elle entraîne des changements... quant à parler d'application, c'est peut-être aller un peu vite en besogne ? Allez voir comment les collectivités et la PS se positionnent, loin, ou plus près... et c'est à suivre bien sûr.

En avril 2009 le Conseil national des villes concluait à une «absence quasi systématique» d'application : manque de concertation et volonté de réinventer là où des réponses existaient (cf. 4/09)

Les travailleurs sociaux s'étaient élevés contre la transmission

au maire d'informations nominatives, et l'instauration des Conseils des droits et devoirs des familles (CDDF).

Le Pdt du FFSU: pour les maires le défaut de la loi est d'en faire «un maillon de la chaîne pénale» : ils ont besoin d'un climat de confiance avec leurs administrés.

Certains pensent, Maire de Clichy sous Bois par ex.) que les instances de concertation locales existantes sont suffisantes .

Le gouvernement a présenté 50 nouvelles mesures en octobre 2009 (voir Hors série 009) mais comment convaincre alors que beaucoup d'élus jugent la loi inapplicable ?

Le CIPD en appelle à l'accompagnement et la pédagogie: ce plan est le chaînon manquant entre une loi complexe et le terrain.

Les préfets ont eu pour consigne d'adapter les plans départementaux prévention délinquance à ce plan national et de réunir les maires.

Une charte déontologique doit être diffusée pour favoriser le partage des infos nominatives «dans le respect du secret professionnel» : un projet a été élaboré par le CIPD avec les ministères concernés et le CSTS (3e mouture présentée le 6 avril).

Le CSTS a l'impression d'avoir été entendu : la charte ne doit pas dépasser les limites fixées par la loi; devraient être systématisés les groupes thématiques au sein des CLSPD et les travailleurs sociaux y participer «à condition qu'ils exigent d'en exclure le partage d'informations nominatives»....

Une équipe de préfiguration de soutien aux maires devrait intervenir sur demande avant fin 06.

Le décret créant un comité national de soutien à la parentalité est en cours de finalisation et le CIPD compte développer les CDDF grâce à un guide méthodo : les maires manquent d'infos...

Aujourd'hui 35 CDDF et 10 en cours constitution.

Ils fonctionnent de manières différentes mais «sont rarement sans incidence sur les pratiques éducatives».

Orléans(Loiret) : CDDF créé en 2007 s'est réuni 5 fois et a convoqué 20 familles.

La Prévention Spécialisée y participe :»objectif d'y apporter un regard éducatif. Le conseil n'a encore jamais convoqué un jeune accompagné par les équipes de PS et si cela devait se produire le travail réalisé avec lui ne serait pas abordé» ; la ville ne fait pas de demande d'accompagnement, elle peut présenter le service à la famille ... «en respectant la libre adhésion» ; pour le maire adjoint M. Montillot la PS peut faire partie d'un accompagnement parental qui, s'il n'est pas respecté, peut faire l'objet d'une saisine du Président du CG ou de la justice.

Échanges avec le CG: surtout pour savoir si telle ou telle situation fait l'objet d'un suivi...

Aucun contrat de responsabilité parentale n'a été sollicité ... le CG, n'y a pas recours de toute façon... Dans les Alpes-Maritimes en revanche, une quinzaine ont été signés en 9 mois...

Rosny-sous-Bois (93).

22 situations abordées en 09 après signalement des bailleurs, écoles... : appels à l'ordre et orientations (ML, PRE, assocs...).

Le service de PS malgré la demande de la ville n'a pas voulu s'impliquer dans un dispositif sortant du cadre légal d'intervention de l'ASE, même si la PS fait partie des «dispositifs ressources sollicités» suite à un CDDF.

Fontenay-le-Fleury (Yvelines)

Il se veut d'abor préventif : la coordinatrice reçoit la famille pour examine des solutions et ensuite convocation au CDDF. En 2009, 90 familles abordées en préventif et 8 convocations (chiffres en baisse par rapport à 2008...., mais la sanction n'est pas loin et la ville a envisagé de demander une tutelle aux prestations sociales (les travailleurs sociaux CG y font barrage).

Woippy (banlieue de Metz en Moselle)

Les travailleurs sociaux ne participent pas au CDDF. Le maire juge les résultats positifs et voudrait instaurer une notion de «confidentialité partagée»...

Quant au CG, il devrait avaliser un protocole avec l'Etat sur son implication dans le dispositif de prévention de la délinquance : «notre absence étant préjudiciable notamment parce qu'elle donne lieu à une mise en accusation des travailleurs sociaux nous seront présents de façon organisée et prudente». Le projet de

protocole limite les possibilités de transmission d'infos et stipule qu'il appartient à la hiérarchie de les divulguer au maire. Le CG apportera expertise et évitera la superposition des mesures.

CG Nièvre a créé un poste de coordonnateur départemental des actions de prévention de la délinquance : accompagner l'équipe de PS de Nevers, animer les partenariats et accompagner les communes dans leurs initiatives.... Aucune organisation validée par le CG à ce jour....

En Gironde où étaient signés depuis 94 des contrats triennaux de prévention de la délinquance, pas de renouvellement, le nouveau plan paraissant plus sécuritaire.

Loire-et-Cher : création d'un poste "coordinateur départemental" (cofinancement FIPD), référent «prévention de la délinquance» pour les maires sans CLSPD.

Entretien avec M. Lenoir, Directeur service «citoyenneté et prévention délinquance» - ACSé

La loi permet de donner un cadre législatif à la politique de prévention de la délinquance en complémentarité des politiques de répression», confirme le rôle du maire et consacre une composante judiciaire de la prévention de la délinquance coordonnée par le procureur.

Elle offre un cadre légal à l'échange d'informations et octroie des moyens (FIPD).

L'équilibre prévention / répression du rapport Bonnemaison est-il toujours d'actualité ?

Des dispositifs dépassent le champ de la prévention (nouvelles infractions) mais globalement oui.

Cette politique relevait d'abord de la prévention sociale primaire, puis on a ciblé actions et publics prioritaires et maintenant on est dans la prévention situationnelle : dissuasion du passage à l'acte et gestion des tensions dans l'espace public. Réponses plus visibles et rapides qui «ne peuvent pas suffire et remplacer la nécessaire intervention en matière sociale et éducative»

Quid des chevauchements de compétences ?

«Il faut améliorer la culture partagée» (offre de formation en cours) et clarifier les articulations.

«Dans le champ de la Prévention Spécialisée, les recommandations élaborées par le CTPS en 2004, qui incitent le secteur à évoluer pour s'impliquer dans les partenariats locaux, concourent à cet effort»

Lutte contre les bandes violentes : M. Hortefeux demande aux préfets d'établir un plan d'action

10 – 208 – ASH 26 /03/10 – p. 17-18



A vous de voir sur le terrain, a-t-on envie de dire, ou de ne rien voir d'ailleurs. Les informations, encore et toujours, sans surprises.

Sur cette loi voir n° 2/2010

Demande de se fixer des «objectifs trimestriels de démantèlement» en s'appuyant sur des mesures de 2009 (réorganisation des forces de l'ordre) et les «axes d'actions nouvelles» suivants :

Connaître le phénomène : «informations obtenues par les acteurs de la prévention (...) sources potentielles de renseignement à ne pas négliger»

Mobiliser systématiquement les acteurs : CG, mairies, associations et travailleurs sociaux.

«Suivi individualisé des perturbateurs» en liaison avec les mairies ; fiche action à prévoir dans les CLS pour prévenir et pour «coordonner les différentes actions de prévention».

«Agir dans la durée» avec PJJ : de la médiation à la participation à des activités & accompagnement de démarches d'insertion socioprofessionnelle.

Renforcer le partenariat avec l'EN : absentéisme et sécurité.

Circ. NOR/IOC/K/10/00543/C du 8 mars 2010

Les orientations du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2010

10 – 170 – ASH 12 /03 & Gaz Com 15/03/10



Il y a bien des crédits qui augmentent... il vous reste à lire le détail.

49,1 millions (augmentation de 33% par rapport à 09) dont 30 pour la vidéosurveillance ; restent 6,1 millions pour les collectivités et 13 pour les assocs.

Les actions éligibles doivent s'inscrire parmi les mesures du plan d'octobre dernier.

Accueil et orientation des victimes et prévention des violences intrafamiliales : maintien emplois en commissariats et permanences d'assocs d'aide aux victimes ; formation, enquêtes de victimation OND.

Prises en charge de personnes placées sous main de justice (prévention récidive) : accompagnement vers sortie de prison, stages citoyenneté, TIG...

Prévention décrochage et absentéisme scolaire, soutien à parentalité, aide à mise en place de conseils pour les droits et devoirs des familles...

Prévention violence en milieu scolaire, médiation sociale, éducation à la citoyenneté et au civisme (et actions en lien avec les CLSPD)

Cette liste est limitative : pas de lutte contre les drogues, pas de VVV...

20% des organismes subventionnés feront l'objet d'une visite suivie d'un rapport écrit.

Circ. NOR IOC/K/10/02586/C, 05/03, à paraître BOMI

HALDE : le nombre de réclamations a augmenté de 21% en 2009 ; des questions sur son avenir et une nouvelle Présidente

10 – 170 – ASH 12 & 26/03, Le Monde 25/03/10



Voilà le bon ... et moins bon, qui reste à suivre.

Rapport annuel : 10 545 réclamations reçues

Les discriminations n'augmentent pas mais «la HALDE est bien connue et reconnue»

L'origine reste le critère le plus souvent invoqué (28,5%) devant état de santé et handicap (18,5%) et le genre (9%).

L'emploi reste le domaine prépondérant (48,5% des réclamations) : être femme et être senior étant «particulièrement discriminant» ; ensuite fonctionnement de services publics, biens et services privés, éducation (6%), logement (5,5%) et réglementation.

10 734 dossiers traités dont 16% ont fait l'objet d'une instruction approfondie, 24 d'un rappel à la loi, 13 transmis à la CNDS et 2 aux parquets.

«Il reste beaucoup à faire» : M. Schweitzer voudrait des tests de dépistage des discriminations (logement, entreprises...) et se déclare favorable au maintien de l'autonomie de la HALDE.

Avenir de la HALDE : 16 organisations sonnent l'alarme (dont LDH, MRAP, Unapei...)

S'inquiètent des «rumeurs persistantes» selon lesquelles elle serait intégrée à la future fonction de «défenseur des droits» (regrouperait actuel médiateur, défenseur des enfants et la CNDS).

Craintes pour son indépendance ; redoutent la dilution des différentes «missions spécifiques»

Depuis 2005 la HALDE a montré son efficacité : le gouvernement la voudrait-elle moins visible ?

Jeannette Bougrab remplacera Louis Schweitzer

Fille de harkis, cette ancienne militante de SOS Racisme est

juriste spécialisée en droit public et a fait partie de l'ANAEM, du HCI....

SOS-Racisme & le Cran ont salué la nomination

Port du voile intégral : pour le Conseil d'Etat, une interdiction générale serait contestable. Annonces.

10/228 – ASH 02/04, Le Monde 31/03&06-07/04/10



A suivre donc dans les prochains jours....

Chargé d'étudier les possibilités juridiques, le Conseil estime que l'interdiction de dissimuler son visage dans l'ensemble de l'espace public se heurterait à des «risques juridiques sérieux au regard des droits et libertés» (garantis par la constitution).

Interdictions ciblées possibles pour des raisons de sécurité publique et de lutte contre la fraude.

En terme de sanction il propose de créer une injonction de médiation sociale et que soit puni le fait d'obliger une personne à dissimuler son visage.

Le 7 avril l'Élysée réitère sa volonté d'une interdiction générale : arbitrage le 8

A la 27e Rencontre des musulmans de France (2 au 5 avril), les responsables ont rappelé leur opposition à une interdiction générale.

Vers une protection accrue des femmes victimes de violences : réactions

10 – 160 – ASH 05&12&19 /03/10



C'est toujours intéressant et positif d'œuvrer sur ce point même si c'est toujours insuffisant.

Loi adoptée le 25 février en 1° lecture : examen au Sénat en avril pour adoption définitive en juin.

Création d'une ordonnance de protection
Peut être délivrée en urgence par le JAF (saisi par la femme ou une assoc) : peut décider un certain nb d'interdictions et statuer sur la résidence séparée... pour une durée de 4 mois (prolongeable si dépôt de requête en divorce ou séparation).

L'auteur des violences peut faire l'objet d'une surveillance électronique mobile.

Dispositions expérimentées pendant 3 ans.
Prise en compte des violences psychologiques
Inscrites désormais dans le code pénal.

Harcèlement sexuel explicite : «**tout agissement à connotation sexuelle subi par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou créer un environnement intimidant**» : 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Dépôt de plainte facilité pour les étrangères
Entrées en France régulièrement et ordonnance protection: délivrance (ou renouvellement) carte séjour «dans les plus brefs délais» ; si situation irrégulière en cas de dépôt de plainte carte de séjour temporaire (permet de travailler) et carte de résident après condamnation définitive du conjoint.

Aide juridictionnelle sans condition de résidence.

L'ordonnance peut être délivrée pour une personne majeure menacée de mariage forcé.

Prévention des violences
Conventions avec les bailleurs sociaux pour réserver des logements (Dpts) et avec les CROUS pour les femmes scolarisées.

Contenu de l'enseignement d'éducation civique enrichi : égalité hommes / femmes....

Les associations pointent des lacunes

Cimade : des avancées mais regrette que l'ordonnance ne soit valable que 4 mois.

Amnesty : il faudrait davantage de moyens ; a remis un rapport aux parlementaires.

Voix de femmes et le Nid sont déçues : mariages forcés et crimes d'honneur peu pris en compte ; délit de racolage pas amendé.

A noter : des informations supplémentaires
* Attribution label «Grande cause nationale»

Aux campagnes 2010 contre les violences faites aux femmes (JO 06/03/10)

* La plateforme téléphonique du 39 19 a été élargie à toutes les formes de violences pendant la durée de ces campagnes

Mutilations & agressions sexuelles et viols, violences au travail, avec un pré-accueil pour orienter les appels

* Un testing de la Cimade dans le cadre de la campagne «Ni une ni deux»

Une femme sans papiers voulant porter plainte contre des violences risquerait l'expulsion dans 1 commissariat sur 3... : non-respect du code de procédure et de la jurisprudence

* Voir également en Travail Social un article sur la prise en charge des enfants.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Quand les chiffres parlent mieux que les mots, comme dans le rapport de l'ONPES, il ne faut pas s'en priver. Et quand «c'est la commission qui le dit», on ne se privera pas non plus de penser qu'il faut des «services sociaux de qualité»...

**Voir absolument dans la bibliographie du 26 mars
Un entretien avec l'auteur de
Les vulnérables. Démocratie contre les pauvres**

10 – 158 – ASH 05/03/10 – p. 5-6

& le Monde 27/02/10

**6e Rapport de l'ONPES
La pauvreté s'intensifie et les plus démunis perdent espoir**

Pauvreté monétaire et inégalités de revenus se sont stabilisées dans les 10 dernières années.

Mais la situation des plus pauvres s'est dégradée et ils sont plus nombreux : 8 millions en dessous du seuil de pauvreté en 2007 (908 € / mois) dont 1,8 à 40% du revenu médian (602 € / mois).

L'emploi reste le meilleur rempart mais son niveau de protection a diminué : 1,9 million de «travailleurs pauvres» (en augmentation).

Difficultés d'accès à des droits fondamentaux et persistance grande exclusion : pbs structurels que les réformes «ont parfois accentués»

L'ONPES redoute «un impact réel» de la crise: amortie mais pour combien de temps ? les demandes d'aide alimentaire augmentent et la peur de la pauvreté se diffuse. Craint des «effets difficilement réversibles» : éloignement de l'emploi et lien social désagrégé. (cf. 10-2)

Affiner la connaissance avec le savoir de ceux qui vivent la pauvreté : veille sociale depuis 2009 met en lumière la hausse des inquiétudes (produisant des états dépressifs ou de l'agressivité) : «processus long de fragmentation de la société française» (cf. rapport du médiateur)

Souhaite de nouveaux indicateurs d'alerte.
MM. Apparu et Hirsch annoncent des missions élargies pour l'ONPES : étudier la précarité énergétique, l'exclusion scolaire... mieux articuler observations nationale et locale...

Micro-crédit en France et en Europe

Mme Lagarde annonce de nouvelles mesures

Rend public un rapport de l'IGF : «manque de lisibilité et développement empirique mais «remarquable utilité sociale et économique». En 2008 il a permis de créer ou maintenir au moins 48 000 emplois.

2008 : 13 000 microcrédits professionnels distribués par les assoc (35 millions) & 10 000 prêts intérieurs à 25 000 € accordé par les banques (+ 4000 microcrédits personnels).

Suggère de le définir de manière réglementaire : crédit à titre onéreux pour des particuliers n'ayant pas accès au crédit bancaire ; montant plafonné et assorti d'un accompagnant.

Mme Lagarde : autoriser les particuliers qui le souhaitent à financer l'activité assoc microcrédit, mieux informer sur ce volet de l'activité bancaire, améliorer la gouvernance des fonds de garantie.

L'UE crée un instrument de microcrédit

100 millions sur 4 ans : 25 000 € maxi pour chômeurs & PME sans accès aux crédits traditionnels.

Devrait concerner «45 000 entrepreneurs en début d'activité sur les 8 prochaines années»

Opérationnalité en juin au plus tôt.

Voir site du Réseau européen de la microfinance

Étude Trajectoires et origines 2010 - TeO

Travail conjoint Insee & INED : un quart des immigrés et de leurs enfants déclarent subir des discriminations.

Europe sociale

Le rapport conjoint sur la protection sociale

Commission – Conseil des ministres : la sortie de crise appelle des politiques sociales efficaces.

Les stabilisateurs ont amorti les conséquences de la crise mais néanmoins elles sont alarmantes : création d'emploi et adaptation des travailleurs ne suffiront pas à enrayer l'exclusion sociale.

Préconise des stratégies globales fondées sur l'inclusion active mais aussi de revaloriser les revenus minimaux.

En matière de logement il faut des «politiques intégrées combinant aide financière aux personnes, réglementation efficace et services sociaux de qualité» (sans-abrisme et exclusion)

* Le comité des régions de l'UE fera de l'exclusion sociale sa priorité de travail en 2010

Cette assemblée représente les collectivités locales au sein de l'UE (droit d'initiative).

Elle veut alerter sur l'insuffisance des fonds consacrés à lutter contre exclusion et sans-abrisme.

Revenu minimum européen

Députés et partenaires sociaux d'accord sur sa nécessité pour combattre la pauvreté. Doit suivre un rapport d'initiative mais les textes actuels ne permettent pas à l'UE de prendre de décision contraignante en matière de salaires.

Le Conseil européen approuve les principaux éléments de la «stratégie 2020»

Mais ne reprend pas les objectifs chiffrés de réduction pauvreté (voir propositions commission)

Rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté et un entretien avec Mme Herzog-Evans



Vous le savez, nous le savons tous : le contrôleur le confirme et une juriste le confirme. Ainsi tous les doutes sont levés et au passage une fois de plus on voit que la loi est inapplicable. Que dire de plus ?

«Les personnes sortent rarement de ces lieux autrement que brisées ou révoltées»

163 visites: lieux de garde à vue, Ets pénitentiaires, locaux de rétention, établissements de santé ;

21 contrôleurs : insuffisant pour 2009 et encore toutes les personnes concernées ne sont-elles pas informées de la possibilité de saisine....

87% des dossiers ouverts concernent des détenus.

Faiblesse de l'offre de travail en milieu carcéral

Moins d'1 personne sur 5 bénéficie d'un emploi en maison d'arrêt : et pour une rémunération faible.

(la loi pénitentiaire 2009 a posé le principe d'une indexation minimale sur le SMIC...).

Formation professionnelle faible également.

Pour que soit mis en œuvre l'art. 27 de la loi (obligation d'exercer au moins une des activités proposées) il faudrait des moyens, des effectifs...

Concilier vidéosurveillance et respect des libertés

L'impact en est limité «le temps passé à la vision est extrêmement réduit»... et il y a «nécessité de maintenir le contact humain»

Il faut déterminer des locaux qui échappent à toute vidéosurveillance : examens médicaux, fouilles, unités de vie familiale, toilettes...

Mme Herzog-Evans «En prison la priorité va à la sécurité, pas à la socialisation» (Extraits)

Les prisons neuves sont propres mais la surveillance à distance éloigne les surveillants.

En 88 on misait sur la liberté de circulation mais on fait l'inverse aujourd'hui.

Loi 2009 : droits affirmés «en termes tellement généraux qu'ils ne créent aucun droit effectif».

Traiter de manière différenciée des populations différentes peut paraître logique mais il est difficile de sortir de ces régimes et ils éloignent des processus de resocialisation les individus qui en auraient le plus besoin.

Quid de l'action des travailleurs sociaux dans ce contexte ?

«Le sens de leur mission est ignoré» et l'essentiel est mis ailleurs, sur le sécuritaire. En plus l'ambiance dans les prisons n'est pas bonne ce qui rejaille sur eux. Dans les services de probation, ils sont chargés de préparer les décisions de justice et gèrent un nb de dossiers énorme.

Depuis les années 2000 dans le monde anglo-saxon on s'intéresse à ce qui marche dans le domaine de la réinsertion, avec les travailleurs sociaux : «démarche pragmatique»

Nouvelles autour et provenance de la chancellerie



En ce qui concerne l'investigation, comme on voit la cohérence fait défaut... une fois de plus ? mais en revanche on toucherait peu aux SPIP, c'est plutôt une bonne nouvelle.

*** Vers un nouveau cadre pour l'investigation ?**

(Voir n° 2009/8)

La direction de la PJJ envisage une mesure «unique modulable» regroupant IOE & enquête sociale. Des groupes de travail PJJ / assoc ont travaillé sur les éléments incontournables et se pencheront prochainement sur la partie modulable (+ financier et organisation)....

Quid du travail de 2008 (FN3S & Uniopss) proposant de redynamiser l'enquête sociale, alors qu'une circulaire est annoncée au printemps ?

SPIP : moins de suppressions que prévu ?

On prévoyait jusqu'à 18 fermetures (voir n° 2/2010)

Mais le cabinet de la garde des Sceaux «confirme la fermeture de 4 antennes»

* **La PJJ vient de produire 8 films pour présenter son travail.** Entre 3 et 4 mn pour dérouler le fil des prises en charge : aide à la décision du magistrat, milieu ouvert, placement, famille d'accueil...

Le 1er est en ligne et les autres suivront.

10 – 161 – ASH 05(&19)/03/10 – p. 17-18

Nouvelle loi visant à lutter contre la récidive : les principales mesures

Loi 2010-242 du 10 mars 2010, J.O. 11/03/10

Adoptée le 25 février, complète celle de 2008.

Dispositif de rétention renforcé: à condition que le condamné ait été en mesure de bénéficier d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique.

Renforcement de l'injonction de soins : peut être prescrit un traitement inhibiteur de la libido.

Surveillance judiciaire : possible si condamnation à des peines de prison ≥ 7 ans (au lieu de 10)

Protection des victimes

Dossiers Étrangers : nos éléments



Quand on voit la circulaire envoyée aux préfets sur l'hébergement des demandeurs d'asile... on reste au moins perplexe sur ce que doit être la réalité....

10 – 171 – ASH 12-19/03/10

Droit à l'hébergement des demandeurs d'asile : une circulaire envoyée aux préfets fait le point sur la jurisprudence du Conseil d'Etat

Circ. NOR IMIA0900094C, 18/12/09 en ligne

Les requêtes s'appuient sur directive UE (2003) prévoyant conditions matérielles d'accueil garanties

Une autorisation provisoire de séjour doit être délivrée dans les 15 jours (après 1^o présentation) : permet hébergement CADA + ATA.

Il faut proposer un hébergement d'urgence aux demandeurs percevant l'ATA et en attente d'une place en CADA («dans la mesure des capacités»)

Appelle à prendre en charge en hébergement d'urgence les demandeurs relevant du règlement Dublin II (non éligibles à l'ATA).

A noter : FDTA alerte sur un système «embolisé» ; pas de places en CADA, système d'urgence «à l'agonie» et s'y ajoutent les demandeurs relevant du règlement Dublin II logés sous la contrainte des tribunaux.... (plus de 70 personnes depuis janvier ...).

Demande 500 places d'urgence pour ces derniers «bouffée d'oxygène» et une table ronde prenant des mesures avant le 31 mars où la fin du dispositif hivernal va aggraver les choses...

10 – 205 – Le Monde – 17/03/10

Le plus grand centre de rétention de France devrait ouvrir fin mars près de Roissy

Il pourrait accueillir 240 étrangers en situation irrégulière : 2 structures de 120 places (le maximum étant 140...). Le contrôleur des lieux de privation de liberté s'inquiétait en 2008 de «la fiction de plusieurs centres placés en un même lieu»

La Cour des comptes s'inquiétait de sa taille en juin 2009 «grands risques d'effets néfastes».

La Cimade l'a visité et le qualifie de «camp d'internement» ; l'accès aux lieux d'aides n'est pas libre comme dans les autres CRA (grilles...) et il devrait y avoir des enfants (40 places famille).

10 – 212 – ASH 26/03/10 – p. 17

La HALDE dénonce les conditions d'accès aux soins des clandestins et des mineurs isolés résidant à Mayotte

Délib 2010-87 du 01/03/10 (bientôt www.halde.fr)

Non-respect du droit à la santé : pas d'AME et interprétation restrictive des soins d'urgence (pris en charge) ; pas de prévention grossesse, ni de soins à la femme enceinte et nouveau-né....

Demande : mise en place AME (ou équivalent), accès effectif aux soins d'urgence, affiliation directe à la sécurité sociale pour les enfants de parents en situation irrégulière ou isolés («violation manifeste des stipulations CIDE»).

10 – 171 – ASH 12-19/03/10

Feuille de route de l'UE pour lutter contre l'immigration clandestine

29 mesures approuvées par les ministres.

Renforcer capacités de Frontex (agence chargée gestion frontières extérieures) : développer des équipes d'intervention rapide et développer des vols conjoints de retour.

Promouvoir la solidarité avec les Etats membres soumis à des pressions migratoires particulières : coopération pratique dans le domaine de l'asile.

10 – 163 – ASH 05/03/10

Mineurs isolés roumains et roms roumains

Le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de 2007 pourrait être examiné

Hors la rue s'en émeut (et d'autres) : supprime la saisine systématique du juge des enfants et la possibilité de demander enquête sociale préalable.

L'assoc a réalisé des études sur le devenir d'enfants montrant les failles des accords... 2002

Plaidoyer pour la liberté de circulation des Roms

M. Lellouche (Sec. d'Etat aux affaires européennes) plaide pour une «mobilisation commune» France-roumaine pour contrôler les allers-retours («pas de garanties [qu'ils] ne reviennent pas»...).

GISTI et d'autres : les mesures d'éloignement «n'impliquent aucune restriction de la liberté de circulation»

10 – 229 – ASH 02/04/10 – p. 18-19

Le Parlement européen réclame à nouveau une stratégie globale en faveur des Roms

Et exige une «analyse critique des échecs des politiques conduites»

Des ressources dans le numéro 3

10 – 162 – ASH 05/03/10

6^o rapport du comité interministériel de contrôle de l'immigration

Données statistiques relatives à 2008 : diminution de certains flux migratoires (regroupement familial), mais augmentation des titres de séjour pour motifs professionnels (tendance inversée en 2009, cf. n° 10-1)

Augmentation du nb d'étrangers ayant quitté le territoire : éloignement ou aide au retour



Voir 2 articles en "Scolarité"
sur la prévention du décrochage scolaire,
dont l'un met en avant la Prévention Spécialisée.

Flash Point de vue : «reconnaître l'initiative sociale» par Michel THIERRY (IGAS)

10 – 237 – ASH 02/04/10 – p. 40



Voilà c'est tout c'est bien dit ça nous plaît, nous vous le soumettons.

La question n'est pas tant la multiplication des appels d'offres et des appels à projets.

«Ce qui est inacceptable c'est le déni de légitimité collective ; il faut appuyer l'initiative sociale et organiser la conjonction dans une démarche qui ne soit pas exclusivement descendante» (et le non lucratif a son sens).

«La plupart des grandes innovations de l'action sociale ces 30 dernières années ont été portées à l'origine par des associations, puis légitimement encadrées dans les politiques publiques (lutte contre le sida, IAE...)»

Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Tout le monde a compris que le structurel n'est pas pour tout de suite. Le peu d'informations dont ce dossier témoigne en est sans doute la meilleure preuve.

Voir les informations sur les remaniements ministériels

M. Fillon annonce que l'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans «qui auront travaillé au moins 2 ans sur une période de 3» entrera en vigueur en septembre 2010. (ASH 05/03/10 p. 7)

Mise en œuvre des contrats aidés

10 – 223 – ASH 02/04/10

Contrats d'autonomie

Mme Amara (25/03): 25 645 contrats signés sur les 45 000 prévus d'ici fin 2011 et 13 692 en cours.

33,6% de sorties positives : 70% en emploi et 30% en formation.

La Dares travaille à une évaluation : le dispositif pourrait être recentré sur les jeunes encore plus éloignés de l'emploi.

CIVIS : le montant de l'allocation est doublé

Décret n° 10-321 du 22/03, JO 25/03/10

Porté à 1 800 € annuels, le montant mensuel ne pouvant excéder 450 € (contre 300 €).

CAE-passerelle : instruction DGEFP

Instr. n° 10-11 du 22/03/10 à paraître BO

Pas d'objectif chiffré national pour 2010 mais un prestataire national va être choisi pour suivre et évaluer le programme.

Dispositif étendu à tous les employeurs du secteur non marchand (vise secteurs hospitalier et médico-social)

Insiste sur la transférabilité des compétences : dès la signature du contrat le secteur de sortie doit être identifié par les prescripteurs et être articulé avec les périodes d'immersion.

Protection de l'enfance : aider ou surveiller les familles ?

10 – 214 – ASH 26/03/10 – p. 28-31



C'est la première fois que nous lisons une analyse faisant état d'une conjonction entre les deux lois du 5 mars 2007 ; nous vous invitons à lire cet article.

Saül Karz : «les familles ne peuvent pas faire ce qui leur chante avec les enfants, heureusement»

La loi 2007 réformant la protection de l'enfance élargit l'immixtion d'un tiers en soutien ou substitution au-delà de la prévention maltraitance : détecter et pallier «les difficultés».

Dans les Dpts sont mises en place les CRIP (cellules recueil... des infos préoccupantes - IP).

Mme Eglin (juge des enfants Bobigny) : texte en cohérence avec la loi prévention délinquance du même 5 mars 07 : effacement du judiciaire.

En protection de l'enfance les procédures passent par les Dpts et le juge des enfants n'est qu'un dernier recours quand rien d'autre ne marche (et quelle relation alors avec les familles ?).

Mme Créoff (Dtrice enfance famille CG Val de Marne) : «liberticide», les administrations ne sont pas indépendantes.

Le circuit du signalement passe par le procureur : décide de saisir le juge ou de renvoyer les signalements aux ASE qui sont «noyées de demandes d'évaluation» sans moyens sup...

EN : personnels formés au repérage des risques. Mais depuis 2007 les enseignants adressent des IP et se tournent moins vers médecins et AS scolaires.

De toute façon on manque de médecins scolaires pour les bilans prévus aux 9 / 12 et 15 ans....

PMI : la «protection» prime sur promotion de la santé et soutien aux familles. «Envahis par les IP» à évaluer sans délai au détriment du travail d'accompagnement de fond : «on nous signale tout et n'importe quoi» : incivilités, divorces...

Et comment étayer une relation avec les familles quand on y entre ainsi pour vérifier (AS) ?

Médecin PMI Manche : «la prévention primaire souffre souvent d'un déficit d'image» ; difficile de valoriser ce qui n'est pas arrivé...

Méconnaissance de l'apport spécifique PMI et brouillage entre ses missions et celles de l'ASE.

Idem pour les services sociaux départementaux qui exercent de plus en plus de mesures conjointement avec l'ASE : confusion et difficulté à établir un lien dans ces conditions (Pdte ANAS).

Les maisons des adolescents : un modèle reconnu mais fragile

10 – 197 – ASH 19/03/10 – p. 28-31



Un point intéressant et toujours les mystères des statistiques : on ne connaît pas le nb exact de MDA ouvertes. Pour le citoyen lambda c'est un peu déroutant pour le dire ainsi. Ces structures ont du succès... et des problèmes de

En 2007 la Défenseure des enfants saluait la volonté de l'Etat de créer une MDA par Dpt. La première a été ouverte en 1999 ; en 2004 suite à la conférence de la famille un cahier des charge est rédigé, puis un appel à projets est lancé en 2005.

Cahier des charges : 80% des ados n'ont pas de difficultés particulières mais «ceux qui souffrent doivent être accompagnés et bénéficier d'un suivi» assuré par une aide pluridisciplinaire.

Les MDA s'adressent aux ados, leurs familles et les professionnels qui les suivent.

Structures ouvertes (on y va de manière anonyme et gratuite) et facilement accessibles : accueil, écoute, évaluation, prise en charge médicale et accompagnent (éducatif, social et juridique).

Les projets s'appuient sur un diagnostic des besoins et de l'offre sur le territoire concerné.

Elles sont très diverses et leur nombre exact est mal connu «pas de registre unifié» conclut un rapport des établissements de santé (04). L'assoc nationale des MDA en recense 50 (ANMDA).

Leurs promoteurs peuvent être assoc, collectivités locales ou établissements de santé mais «quasi-monopole» des établissements hospitaliers. Elles ne se consacrent pas toutes aux mêmes tranches d'âge mais «répondent à un besoin au sein du dispositif de prise en charge des ados» (rapport)

M. Rufo (ancien Dteur Maison de Solenn - Paris) : leur intérêt est de proposer «une prise en charge globale»

M. Fuseau (ANMDA) : «le premier mérite des MDA est d'exister, c'est-à-dire de manifester la reconnaissance (...) que l'adolescence est une période spécifiques avec des modalités de souffrance particulières qui ne relèvent pas d'un seul registre»

MDA Caen : les ados se sont saisis du dispositif «alors qu'ils rejettent habituellement ce qui leur est proposé» : la désinstitutionnalisation leur convient, structure ouverte, «ni foyer ni hôpital».

Les MDA font preuve d'une grande adaptabilité aux besoins du territoire : consultation juridique ici, antenne du Planning ailleurs.....enseignant spécialisé à Caen (conseils, remises à niveau...), soutien aux familles à La Rochelle...

On y observe les évolutions des modes d'expression des souffrances : davantage de troubles du comportement (consommation de produits, alimentaire), angoisses liées à l'école...

Mais leur développement est plus lent que prévu : pbs de gouvernance, de partenariat et questions de financements «multiples mais pas forcément pérennes ni suffisants» (rapport santé)

Et projets de plus en plus difficiles à monter.

Pose la question de l'évaluation, indicateurs qualitatifs jugés «pauvres» par le rapport.

Pour l'ANMDA cette question est centrale, d'autant que le ministère de la Santé prépare une forme de «labellisation» ...

Se recentrer aussi sur des projets qui valorisent l'existant

Jeunes en grande difficulté : les centres éducatifs et professionnels en sursis ?

10 – 185 – ASH 12/03/10 – p. 24-27



Si vous ne connaissez pas les CEP, c'est l'occasion de faire connaissance: franchement ça semble totalement adapté aux problèmes qui sont partout dénoncés... et ils n'ont pas le vent en poupe, c'est consternant. Et il faut lire que les moins de 16 ans déscolarisés ne figurent dans aucune statistique «population

Structures atypiques qui n'entrent pas dans la nomenclature des Ets et Sces de la loi 2002-2.

Ils remontent aux années 45/50 quand des assoc se sont tournées vers l'activité par le travail (gérant orphelinats, maison d'éducation surveillée) : savoir-faire dans l'apprentissage de métiers.

Structures inclassables à configurations très variables : MECS, ITEP, foyer...(souvent portés par les sauvegardes). Ils accueillent des adolescents placés par le Dpt, la justice, les MDH...

Ils préparent à ces certifications professionnelles de niveau V délivrées par le ministère du travail ce qui les coupe du soutien de l'EN.

D'après la CNAPE 4 000 mineurs seraient placés dans une cinquantaine de CEP : pas de code d'identification, non reconnus officiellement.

CEP de Bazeilles (Ardenne-Sauvegarde) accueille des adolescents inclassables : très réfractaires à l'école, trop déstructurés pour un soutien temporaire et non assimilables à un public de jeunes handicapés.

«Accompagner les jeunes en grande difficulté, quels qu'ils soient, dans une dimension globale associant éducation, pédagogie, soins psychologiques et apprentissage d'un métier»

Dès 13 ans : internat, semi-internat ou mesure de jour et pendant plus de 4 ans pour certains.

Remobiliser les moins de 16 ans dans un parcours scolaire et formation pro pour les plus de 16 ans (enseignement alternant avec périodes entreprises).

CNAPE : 80% de réussite aux examens pro et 50% d'insertion dans l'emploi avec un public cumulant les échecs scolaires, sociaux et psychologiques.

CEP Bazeilles : «sans nous» gradation dans la délinquance, la rue ou assimilation au handicap.

Mais les CEP doivent trouver des ET, avoir un réseau d'entreprises et ces coûts ne semblent pas en phase avec les orientations actuelles.

Financement souvent CG / PJJ et les CG ne sont pas compétents pour la formation pro qui relève des régions.... Les MECS sont moins chères....

«Pas de stats sur les jeunes déscolarisés avant l'âge de 16 ans (...) n'existent pas» : et donc pas soutien à attendre de l'EN ; ces jeunes sont inscrits sur les listes académiques... pas de pb officiel.

Les signaux de désengagement des tutelles se multiplient : PJJ qui ne paie plus pour les majeurs, tarification réduite... Compétences cloisonnées nuisent au projet même quand il est apprécié.

Certains ont abandonné leur pôle professionnel et d'autres ont disparu alors qu'ils étaient reconnus.

La CNAPE a élaboré un cahier des charges en 2008 visant reconnaissance officielle au titre de la protection de l'enfance (permettrait l'intégration dans le champ de la loi 2002-2).

Des partenariats seraient possibles avec l'EN (accueil décrocheurs), avec les Écoles 2e chance, dans le cadres des mesures d'activité de jour....

Il est nécessaire de substituer au prix de journée un financement par nature de prestation.

Le cahier des charges a été remis à différents ministres «sans que le dossier avance».

M. Hirsch a manifesté de l'intérêt pour le CEP de Bazeilles mais son cabinet indique aux ASH que le sujet «dépassé le champ de compétences du Haut Commissaire».....

Et pourtant une journée en CEP coûte 200 € contre 750 € en CEF... sans formation.

Un centre maternel ouvert aux mineures : mères en apprentissage

10 – 196 – ASH 19/03/10 – p. 32-35



De la belle ouvrage, comme souvent : où l'on voit comment les idées simples fabriquent du sens (emplacement des différents bureaux par ex.). Et il faut du temps, bien sûr. (A noter le dossier sur les centres maternels in Lien Social n° 964)

A Nice le centre maternel du Mont-Boron existe depuis 35 ans : service classique et immeuble avec 13 studios meublés indépendants + 4 appartements en ville pour aider les familles à préparer le départ.

Capacité d'accueil totale : 28 familles.

Femmes enceintes ou déjà mères orientées par Circo : prise en charge accordée ou non par l'ASE.

Périodes d'accueil de 6 mois renouvelables et pour les mineures de 1 an renouvelables au moins jusqu'à leur majorité.

Durée moyenne effective : 7 mois pour les majeures et 11 pour les mineures (mesure éducative ou confiées par les parents)

49 salariés : 11 ES et 9 auxiliaires puériculture + EJE, CESF, psychologues, 1 AS, 1 infirmière-puéricultrice, 1 sage-femme et 1 pédiatre,.

Ce n'est pas seulement un accueil, on propose un accompagnement : chaque famille est suivie par un binôme ES / puéricultrice, les autres professionnels intervenant à la demande.

Les bureaux des psychologues et CESF / AS sont disséminés dans les étages de l'hébergement : les femmes y viennent facilement et les professionnels sont en prise directe sur le vécu des familles. Sont accueillies en priorité «les femmes en difficulté relationnelle avec leur enfant»

Les auxiliaires puéricultrices sont aux deux étages qui abritent la crèche : 34 places ; coéducation.

Les enfants peuvent y être reçus la nuit lorsqu'une situation l'exige.

On prépare la sortie (1 ES chargée insertion pro) et l'autonomie: elles préparent petits déjeuners et dîners (gestion budgets CESF, parfois tutelle).

Toutes les 6 semaines se tient une «réunion de projet» avec le binôme référent, la psychologue et le travailleur social à l'origine de l'orientation. On y fait le point sur le «projet individuel» qui a été élaboré (en dehors du toit et du travail).

Tel : 04 93 89 34 85

Violences conjugales :les enfants, victimes oubliées

10 – 166 – ASH 05/03/10 – p. 30-33



Comment mieux illustrer les effets pervers des spécialisations et autres cloisonnements ? un peu ahurissant cet article.

La prise en compte de ces enfants émerge en France alors qu'en Europe cette préoccupation est devenue récurrente : constat (2007) d'un groupe travail ONED/SDEFE (scc droits femmes)

En 2006 le Conseil de l'Europe souligne la nécessité de connaître les dangers qu'entraînent ces violences conjugales pour les enfants.

Les recherches existantes (USA) montrent leurs effets sur les enfants : troubles psychologiques, de comportement, cognitifs, santé... sans oublier les blessures parfois ... et la tendance à répéter à l'âge adulte un modèle relationnel violent.

Voir le numéro 73 de la revue Empan

Dans les lieux qui s'occupent des mères, les enfants sont un peu oubliés et ils sont absents des stats.

Prise en compte récente et services sociaux cloisonnés : aide aux femmes et ASE différents.

La protection de l'enfance travaille sur la manière d'être parent mais sans approfondir les question relevant de

l'intimité conjugale : c'est parfois là que se situent les difficultés de l'enfant.

2 sociologues ONED ont étudié 393 IP (Infos préoccupantes – Finistère – 04/07) : les mères sont surexposées, souvent seules interlocutrices en tant que victimes et en tant que mères (pères absents).

La protection de l'enfance perçoit les violences conjugales comme facteurs de risque pour l'enfant mais dans 80% des cas des IP il y a plusieurs facteurs de danger.

Si les violences conjugales sont au cœur des préoccupations l'intervention visera à faire évoluer la situation (conciliation ou séparation)

S'il y a une perception de multiples dangers, on ira vers un multi-accompagnement.

Si le comportement de l'enfant signale le danger on s'intéressera principalement à lui.

La protection physique est primordiale mais la souffrance continue quand la violence a cessé.

À l'institut de victimologie de Paris sont organisés depuis fin 2008 des groupes d'expression à visée thérapeutique : mères et enfants (3/6 & 7/10) ont 6 séances en parallèle./

Avec les mères travail sur la communication avec leurs enfants, la gestion de leurs réactions émotionnelles et le repérage de soutiens possibles.

Les enfants sont amenés à identifier, exprimer et/ou contenir leurs émotions, incités à réfléchir au secret et apprendre sur qui compter.

Le groupe de travail ONED a fait un rapport : distinguer violences et conflits conjugaux ; bilans et préconisations sur la prise en charge.

Financement des chantiers d'insertion : l'enjeu du «juste coût»

10 – 183 – ASH 05/03/10 – p. 27-28



Voilà qui permet de situer l'enjeu de l'aide au poste... gageons que ce n'est pas inutile !!

Par M. Pliez, Pdt de la commission emploi formation FNARS et Dteur assoc. Aurore

L'objectif maximum de 30% de recettes «marchandes» laisse la possibilité aux structures IAE de faire une place aux «personnes les moins productives», qui doivent recréer du lien, reprendre des habitudes, faire face à de nbx pbs sociaux...

En outre l'IAE a un impact économique positif pour les territoires et est source d'innovations.

La réforme de son financement est en cours et notamment la mise en œuvre d'une aide au poste «modulable et encadrée» (loi 2008 RSA) : des CDD subventionnés par des aides au poste remplaceraient les contrats aidés actuels.

Nous sommes favorables à des contrats de droit commun pour les salariés mais le financement public doit rester dans la fourchette 70 / 80% : faute de quoi il nous faudrait produire plus de marchand et nous ne pourrions plus travailler avec les «moins insérables».

Une expérimentation démarre ce mois-ci dans 4 Dpts et vise à tester 4 critères possibles de modulation : caractéristiques des publics, effort d'insertion de la structure, secteur d'activité et spécificités du territoire d'intervention.

La FNARS accompagne cette expérimentation mais nous restons vigilants. Les réseaux estiment le «juste coût» d'un poste de 25 à 28 000 €.. chiffre que l'Etat ne partage pas.

L'Etat souhaitait que soit évaluée la sous-productivité des salariés : nous nous sommes battus contre cet indicateur et nous réclamons une analyse portant sur les missions...

Notre accompagnement n'est pas pris en compte à son coût réel bien qu'il produise des richesses et donne des résultats : 70% des personnes concernées retrouvent une situation stable.

Mais il faudrait pouvoir accueillir davantage : 300 000 personnes par an passent par les structures IAE alors qu'1,7 million de personnes sont au RSA et 600 000 16/25 ans sans

emploi....

Il nous faudrait les moyens financiers de notre ambition, et une vraie reconnaissance.

Expériences, points de vue, éléments repérés



Quel dommage de ne pas avoir la place ni le temps de tout traiter : le centre de santé communautaire est une merveille. On peut se rattraper en visitant son site Internet et nous vous y engageons.

Centre de santé communautaire : soigner collectif

10 – 213 – ASH 26/03/10 – p. 32-35



A Toulouse (mi-2006) ; 2 médecins, 1 psychologue, 2 infirmiers et 3 travailleurs sociaux (dont 1 ES).

Prescription de médicaments minimale et écoute maximale (inspiré d'expériences belges et québécoises). Reçoit toutes sortes de publics : des sortants de prison (programme Dedans-dehors), femmes, migrants mais aussi des gens du quartier.

Cantine communautaire une fois par mois («la distance n'est pas curative») et activités

Pas facile d'obtenir des financements pour un projet qui émerge sur les soins et le travail social.

Un dispositif pour mineurs auteurs de violences sexuelles

10 – 232 – ASH 02/04/10 – p. 38-41

A Besançon PJJ et centre de guidance infanto-juvénile adossé à l'hôpital : dispositif inspiré d'un programme québécois, depuis 2006.

Reconnaître les faits, comprendre le passage à l'acte, développer l'empathie.

Encore difficile de mesurer les effets à long terme.

Un toit pour les mères isolées

10 – 159 – Lien Social n° 964 – p. 10-16

Les mères célibataires ou en crise avec leur compagnon se réfugient dans les centres maternels : cet accompagnement évite des placements. Reportage au Centre Marie Becquet de Vienne (Paris – 17°) - 01 53 81 83 00

Évaluation : éclairages sur des débuts laborieux

10 – 204 – ASH 19/03/10 – p. 24-27

E. Granger (sociologue et consultant) rappelle les obstacles financiers, conceptuels et culturels : «les pratiques ne peuvent-elles être mises en débat au-delà des groupes d'analyse de la pratiques ?».

B. De Rugy (CREAI) & P. Savignat («évaluation et loi 2002-2» - Sté française évaluation) décrivent les difficultés et se rapportent aux textes qui l'encadrent (CASF). La «conduire pour la première est une aventure en terre quasi inconnue, même si des balises de méthode existent». Un atelier est en voie de création - CREAI RA : espace de débats.

Travail social : quelle recherche ? deux points de vue divergents

10 – 224 – ASH 02/04/10 – p. 28-31



Des sourires parce qu'il y a débat et des points

d'interrogation... parce que le débat n'est pas clos. Si l'on se réfère à «ce qui se conçoit bien s'énonce clairement» le point de vue des sociologues serait à privilégier. Cela dit, la réalité des rapports de force ne peut être occultée. A partir des deux définitions de la science qui sont proposées, à vous de jouer !!

MM. Boucher, Belgasmi, Pieeret, Moussu (Acofis) et Chauvière (CNRS)

La création des pôles de ressources recherche-formation de l'intervention sociale est une bonne nouvelle (voir n° 8/2009).

<http://www.addap13.org/article1214.html>

Les représentants des centres de formation, inscrits dans l'Unaforis, savent qu'il leur faut développer la recherche pour s'inscrire dans l'espace européen de la formation supérieure.

Mais il y a des risques de confusion, par ex. entre ingénierie sociale et recherche scientifique.

Nous soutenons qu'il faut organiser une «recherche d'excellence produite par des chercheurs professionnels reconnus par la communauté scientifique» (partenariat Université)

Il leur faut revendiquer des moyens et distinguer le travail de recherche de celui de formation.

«Nous ne partageons pas le point de vue selon lequel il existerait une recherche en travail social» avec corpus théorique et méthode.

Le travail social est le fruit d'une volonté politique : les travailleurs sociaux mettent en œuvre des compétences professionnelles et des valeurs pour exercer des missions. Le penser en tant que «discipline scientifique est une impasse»

Il peut produire de l'observation des pratiques, de l'analyse et de l'évaluation et être une «discipline académique au croisement de plusieurs champs» (socio, psycho, ethno...) mais pas être confondu avec une science entendue comme «ensemble de connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode déterminés et fondées sur des relations objectives vérifiables» (Le Robert).

Mais des programmes de recherches exigeants qui aident au décryptage (contrôle social...) sont aidants pour les travailleurs sociaux.

M. Rullac (ES, anthropologue, chargé de recherche à Buc Ressources et membre de CERA)

Le numéro 75 d'Empan titrait «quelles théories pour quelles pratiques en travail social ?»

<http://www.editions-eres.com/resultat.php?Id=2430>

Ce secteur commence à être perçu comme un champ cohérent en lui-même.

Des oppositions se font jour : avec la réfutation de l'existence d'une science en travail social.

«Une science ne se définit pas en fonction de son objet mais de la manière de le traiter [et] devient science en pratiquant de la recherche. Le travail social n'est pas une science parce que la recherche n'est pas reconnue en tant que telle».

La sociologie est en situation de quasi-monopole.

Nous ne contestons pas la légitimité de la science fondamentale dans notre champ mais revendiquons «une place pour la science appliquée».

Avec pour objet «la création de connaissances capables de soutenir l'intervention» des acteurs professionnels.

Définition d'un thème institutionnel, détermination d'un problème professionnel et conceptualisation à visée opérationnelle pour éclairer ce problème : «opération technique qui offre une construction théorico-pratique résolutoire à partir d'une mise en énigme».

Approche initiale de terrain et puis concepts : «la subjectivité [du praticien-chercheur] doit être intégrée au matériau de recherche et aussi être confrontée à la démarche d'objectivation».

«Le savoir de l'expérimentation s'articulant aux autres types de savoirs»

A partir de ces confrontations cette recherche légitime «sa démarche à la fois impliquée et objective et formalise un objet

Professions sociales et établissements



Principes et pratiques : le mois dernier M. Ott s'interrogeait sur l'emploi des personnes handicapées ; et la discrimination ? Ce sont de bons débats. Quant aux réformes, il en faudrait moins et qui soient mieux travaillées : gratification bien sûr mais voir aussi les inquiétudes de l'Unifed sur la formation pour s'en persuader si l'on ne l'était déjà.

10 – 210 – ASH 26/03/10 – p. 19-20

Gratifications : les associations et les étudiants s'impatientent (voir n° 1/2010)

Rien n'est réglé plus de deux mois après la table ronde DGAS du 18 janvier.

Communiqué ANAS / ONES / FNEJE / France EST et Collectif national : «la situation se dégrade» ; d'après une enquête les stages d'observation sont souvent séquencés; les étudiants s'engagent parfois à renoncer à la gratification... et fortes disparités territoriales sur fond d'utilisation de stagiaires comme des salariés.

Les organisations s'étonnent du silence de la DGCS (où l'on indique attendre les conclusions de la mission d'évaluation de l'impact de la réforme) et ont écrit à M. Sarkozy (qui avait dit que les stages ne devaient pas être synonymes de précarité).

L'Aforts avait fait de même sans succès (10/09).

Elles demandent à être reçues par M. Daubresse.

Le Collectif organise une journée d'action le 31/03

Aforts & GNI appellent à une mobilisation le 6 mai pour la rédaction d'un livre blanc (alternance et professionnalisation des travailleurs sociaux).

10 – 174 – ASH 12/03/10 – p. 21

4 fiches techniques : 3 sur le partage d'informations et 1 sur le projet pour l'enfant

Élaborées par le groupe d'appui à la mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance animé par la CNAPE (ex Unasea).

Elles ont reçu l'aval de l'ANAS et du Conseil de l'ordre des médecins : en cours de validation par les autres organismes représentés.

www.reforme-enfance.fr

10 – 176 – ASH 12/03/10 – p. 22

«Promouvoir les non-discriminations et la diversité dans les emplois de l'économie sociale»

Entretien avec M. Darrigrand, délégué Usgeres

L'Usgeres a mis en place un réseau «égalité et prévention des discriminations» pour mobiliser les employeurs. Mette en adéquation les principes de l'économie sociale avec les pratiques des employeurs même s'il n'y a pas de pbs majeurs dans ce secteur on recrute «inconsciemment» les gens qui vous ressemblent et il reste des inégalités hommes / femmes.

10 – 194 – ASH 19/03/10

*** Secteur sanitaire et social : le FPSP suscite des inquiétudes pour les actions de formation**

Courrier de l'Unifed au Comité paritaire national (24/02): la ponction serait plus grande et le secteur serait pénalisé surtout au niveau des contrats de professionnalisation alors que «la capacité de développement de l'emploi est importante et orientée vers des personnels de bas niveau». Elle espère des dérogations.

* «Les associations d'aide à domicile doivent s'adapter à une logique d'entreprise sociale»

Entretien avec Mme Altea, responsable des politiques de formation à l'UNA – p. 22

L'Observatoire des métiers et qualifications livre des travaux qui concernent 75% des salariés de la branche : niveau de qualification en augmentation

*** Services à la personne : Pôle emploi et l'ANSP s'associent pour favoriser l'accès à la VAE**

Une convention de partenariat a été signée pour la mise en place d'un dispositif d'encadrement et d'assistance des candidats : objectif de 15 000 candidats en 2010 (expérimental en PACA, Pays-de-le-Loire et Limousin).

Du côté de vos diplômes dans le numéro 3

10 – 179 – ASH 05/03/10 – p. 23-24

Reconnaissance des formations au niveau Bachelor : les professionnels s'impatientent

Les diplômés de travail social de niveau III doivent être reconnus au même niveau que les licences et le processus d'harmonisation théoriquement s'applique en 2010 mais les discussions avec le ministère de l'enseignement supérieur sont difficiles même si le direction de la cohésion sociale est très impliqué.

Les associations professionnelles envisagent de sensibiliser les élus .

Nous signalons dans le numéro 3

10 – 182 – ASH 05/03/10

La liste des organismes habilités à procéder à l'évaluation externe est à nouveau complétée sur le site de l'ANESM : il y en a 443

10 – 188 – ASH 12/03/10

Une recommandation de l'ANESM sur l'exercice de l'autorité parentale en cas de placement

Nos éléments sur le handicap



La ratification de la convention de l'ONU est une bonne nouvelle. Et les aménagements pour le permis de conduire aussi, à une autre échelle. La CNAPE lance un débat fondamental. Mais il y a beaucoup d'inquiétudes aussi... La vigilance est de mise on le sent bien.

10 – 181 – ASH 05/03/10

*** Le centre national de relais des appels d'urgence pour les déficients auditifs est créé**

Arrêtés du 1er février 2010, J.O. 26/02/10

Dispositif permettant d'accéder aux numéros d'appel d'urgence des services publics, en application de la loi 2005.

Assuré par le CHU de Grenoble.

* La France a ratifié la convention de l'ONU

Réclamé par plusieurs organismes dont CNCNDH.

Le texte entrera en vigueur le 20 mars 2010.

* Parmi les objectifs prioritaires des ARS en 2010 pour le secteur médico-social

Mise en œuvre effective des plans «handicap» : création de places, autisme, handicap auditif...

10 – 236 – ASH 02/04/10 – p. 23

La CNAPE opposée au «tout milieu ordinaire» pour les enfants

La «Désinstitutionnalisation» préconisée par le Conseil de l'Europe (égalité de traitement cf. CIDE) «remet en cause le principe de personnalisation de l'accompagnement»

10 – 235 – ASH 02/04/10

CNSA : Synthèse des rapports d'activité des MDPH sur l'année 2008

«Pas encore atteint leur rythme de croisière», malgré efforts

locaux, 4 600 emplois permanents.... Les progrès sont «bien réels» et la pluridisciplinarité s'accroît.

10 – 211 – ASH 26/03/10

L'APF veut rencontrer M. Wauquiez sur les enjeux de l'alternance

Demande à contribuer aux travaux mis en place depuis janvier (3 groupes de travail).

1% contrats professionnalisation&apprentissage concernent des personnes en situation de handicap.

L'alternance serait pourtant un moyen de résorber le déficit de formation dont ils pâtissent.

10 – 187 – ASH 12/03/10

Des aménagements à l'épreuve pratique du permis de conduire (p. 6)

Arrêté du 19 février, J.O. 03/03/10

Temps supplémentaire pour tenir compte de difficultés de mobilité ou de communication et choix de dispositifs pour les malentendants (interprète en langue des signes ou codeur).

Surdité de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant (0/6 ans)

Recommandations de la HAS

Des inquiétudes

10 – 234 – ASH 02/04/10

Pour la création du métier d'AVS (p. 21)...

L'accord «provisoire» de 2009 vient d'être reconduit pour 2010 : pourtant des référentiels ont été élaborés.. mais le groupe de travail ne s'est plus réuni depuis janvier....

... et sur le financement des GEM (p. 22)

DGCS : pas de financement de nouveaux projets (68) et baisse du plafond pour les 334 existants.

Des ressources

10 – 198 – ASH 19/03/10

Le «Guide handicap 2010»

Cadre législatif et types de prises en charge de la naissance à l'âge adulte. Une mine d'informations.

Commande en ligne – 22 €

10 – 233 – ASH 02/04/10

Autisme et troubles envahissants du développement : la HAS publie un état des connaissances partagées

Indirectement une loi devant le Conseil constitutionnel

Décrets 10-148 & 149 du 16 février, J.O. 18/02/10 & Circ. CIV/04/10, 24/02/10

Saisine via la juridiction de première instance au cours d'un procès.

A noter : l'UFAT a déposé une requête pour faire abroger art. 9&9-1 de la loi de 07/2000 relative à l'accueil des gens du voyage et permettant l'évaluation forcée d'un terrain privé sans passer par un juge si une aire existe.

* Les clauses obligatoires de l'avenant au contrat de travail relatif aux périodes d'immersion (CAE) sont définies

Arrêté du 23 février 2010 – J.O. 03/03/10

* Loi HPST : l'ordonnance de coordination fixe de nouvelles règles pour les établissements sociaux et médico-sociaux

Ord. 2010-177 du 23 février 2010, J.O. 25/02/10

Met en cohérence la loi avec les codes concernés (CASF, santé publique, sécurité sociale...)

L'application des mesures relatives à ce secteur est subordonnée à la création effective des ARS (normalement au plus tard le 1er juillet 2010).

* Le montant de la réduction tarifaire téléphonique pour les plus démunis est inchangé

Arrêté du 19 février 2010 – J.O. 02/03/10

A 4,21 € HT par mois (inchangé depuis 2000).

10 – 185 – ASH 12/03/10

Les transports d'enfants seront interdits les samedis 31 juillet et 7 août 2010

Arrêté du 11 février 2010, J.O. 06/03/10

Interdiction de zéro heure à minuit.

10 – 203 – ASH 19/03/10

Obligation d'hébergement des communes et veille sociale – (p. 6-7)

Décret 2010-255 du 11 mars 2010, JO 13/03/10

Application de la loi «Boutin» : modalités de détermination du nb de places à atteindre (communes entrant dans le champ de l'art. 55 loi SRU) et contenu du dispositif de veille (numéro d'appel, accueils de jour, équipes mobiles SAO...)

Loi du 10 mars 2010 relative au service civique

n° 2010-241, JO 11/03/10

Arrêté agréant le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

Paru au Journal officiel du 12 mars 2010

Mise à jour du plan comptable M 22

Suite à sa modification (cf. Arrêté du 21/12/09) : précisions dans la Circulaire :

DGCS/5C/DGFIP/DGCL/2010/83 du 3 mars 2010

Création d'une direction générale de l'offre de soins dans le champ médico-social (loi HSPT)

Décret 2010-271 + arrêté 15/03/10, JO 16/03/10

10 – 217 – ASH 26/03/10

2 dispositions de la loi «orientation-formation»

Décrets 2010-290&289 du 17/03/10, JO 19/03/10

Autorisation d'absence pour participer à un jury (examen ou VAE) ; et remplacement salariés (TPE)

AAH revalorisée de 2,2% au 1° avril 2010

Décret n° 10-307, du 22/03/10, JO 24/03/10

Le dispositif d'activité partielle de longue durée est poursuivi en 2010 (indemnisé à 75% du brut)

Circ. DGEFP 10-10 du 09/03/10 à paraître BO

Entreprises adaptées : notification de 19 858 aides au poste pour 2010

Note DGEFP du 10/03/10 à paraître BO

19 000 aides consommées en 2009 sur 20 000 programmées : besoins exprimés = 20 300

10 – 238 – ASH 02/04/10

Actualisation de la liste des titres de séjour nécessaires pour postuler à un logement HLM

Arrêté du 15 mars 2010, J.O. 27/03/10



Notre sélection dans le numéro 3 / 2010



10 – 180 – ASH 05/03/10

* Les justiciables peuvent, depuis le 1er mars contester

Les cahiers juridiques des ASH



10 – 1727 – ASH 05 & 19/03/10

La loi «orientation-formation»

Loi 2009-1437 du 24/11/09, J.O. 25/11/09

Ne laisser aucun jeune à l'écart d'une démarche d'insertion pro ; étendre l'accès au contrat de professionnalisation à certains bénéficiaires de minima sociaux.

Les contrats en alternance : apprentissage et professionnalisation (05/03 – p. 43-48)

L'insertion professionnelle des jeunes (19/03 – p. 41-45)

10 – 218 – ASH 26/03/10 – p. 41-50

APF, AFL et ALS locatives : revalorisations de 0,32% au 1^{er} janvier 2010

Allocations de logement (accession et foyer) in ASH/02/04/10 p. 47-56

1 numéro juridique avec les ASH du 26/03/10

La protection des majeurs vulnérables – 10 216

Réformée par la loi de mars 2007 entrée en vigueur en janvier 2009 : ensemble du dispositif.

La protection juridique des mineurs est abordée via la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (p. 143 – 159)

A noter : Mandataires judiciaires : un diplôme pour rien ? (p. 20) par M. Pajot



Nouvelle hausse du chômage au 4^e trimestre 2009 : il retrouve son niveau de 1999

10 – 167 – ASH 12/03/10 – p. 8



Et les nouvelles de janvier n'étant pas bonnes... que nous dira le prochain trimestre ?

Insee : taux au sens du BIT augmente nettement.

4^e trim. : 9,6% de la population active (10% avec DOM), soit plus de 2,7 millions de personnes.

En métropole 3,4 millions de personnes ne travaillaient pas mais le souhaitaient.

Taux d'activité des 15/64 ans de 70,5% pour un taux d'emploi de 63,7% qui tombe à moins de 60% en équivalent temps plein (52,5% en emploi à temps complet et 11,2% à temps partiel).

Avec 1,4 million de personnes le «sous-emploi» s'est stabilisé alors qu'il augmentait depuis 1 an : concerne 5,5 % des personnes en emploi. Ses «variations [sont] principalement liées [à celles] du chômage technique ou partiel qui se stabilise à 144 000 personnes au 4^e trimestre»

Informations rapides n° 65 du 4 mars 2010

Pour le 3^e trimestre se reporter au n° 11/2009

Le nombre de demandeurs d'emploi a continué à augmenter en février

10 221 – ASH 02/04/10 – p. 14



Il ne fallait pas s'attendre à des miracles non plus...

Catégorie A : + 0,1% en 1 mois (+ 12,8 % en 1 an)

Catégories A/B/C : + 0,2 % en 1 mois (+ 14,1 % en 1 an) - tenus faire actes de recherche d'emploi

Moins 25 ans en catégorie A

- 0,9 % en 1 mois & +7,2 % en 1 an

Mme Lagarde souligne «la relance de l'apprentissage» et Bercy parle de stabilisation

Le chômage longue durée, et celui des seniors, sont en augmentation

Entrées (A/B/C) : - 3,2% en 1 mois (stable sur 1 an)

Sorties (A/B/C) : - 1,8 % en 1 mois (+ 15,7% sur 1 an)

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi : - 1,6% en 1 mois (+ 16,8 % en 1 an).

Offres d'emploi satisfaites : - 1,4 % en 1 mois (+ 10,2 % en 1 an).

DARES – Premières infos premières synthèses 015

Le médiateur de Pôle emploi en appelle à plus de «bon sens» et «d'humanité»

10 – 192 – ASH 19/03/10 – p. 13-14



Voici dénoncées des incohérences et des manières qui dessinent en creux une réalité que tout le monde connaît. Il est bon que ce type de document existe, il est fâcheux qu'il doive exister mais il serait surtout souhaitable qu'il soit de quelque effet. A suivre donc.

1^{er} rapport d'activité de M. Guénuini qui peut être saisi par toute personne estimant n'avoir pas obtenu une réponse satisfaisante.

Propose des aménagements sur les points suivants
cumul de l'indemnisation avec une pension d'invalidité et une activité réduite; appréciation des motifs de démission légitime permettant l'indemnisation ; conditions de réexamen à 122 jours après un refus d'indemnisation ; encadrement des conditions de suspension des allocations par les services prévention des fraudes.

Enfin améliorer la qualité du courrier et personnaliser les relations avec des demandeurs d'emploi : «rompre avec l'anonymat, soigner le ton et s'obliger à expliquer en détails»

Un point sur le RSA est en ligne

10 – 202 – ASH 19/03/10

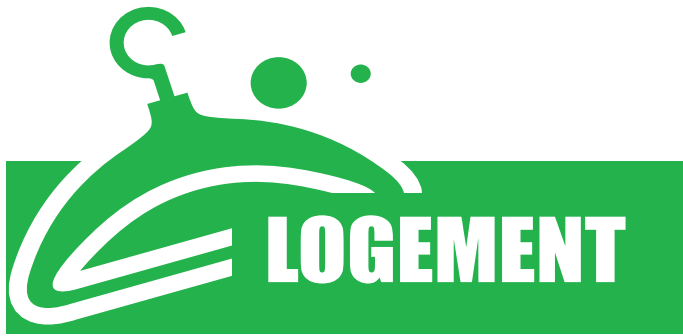


Tout cela semble positif : à voir de plus près sur Internet ?

Fin décembre 2009 : 3,6 millions de personnes étaient couvertes par la prestation versée à 1,7 million de foyers.

37% des bénéficiaires étaient en emploi (fortes disparités territoriales).

L'e-ssentiel n° 96 – www.caf.fr



Nouvelles alertes sur le sort des sans-abri et des mal-logés : 5e baromètre du chantier prioritaire et réponse de M. Appar

10 – 164 – ASH 05 & 26/03/10



Tout a été dit semble-t-il mais il faut bien continuer puisque la situation persiste : la FNARS obtient des aménagements s.

Les 31 associations du collectif ont déposé à l'Élysée leur 5^e baromètre de suivi des «100 mesures prioritaires» pour le logement.

Elles appellent à des «engagements fermes et ambitieux»: dépenser 2% PIB pour le logement, moratoire des expulsions pour les ménages «de bonne foi», augmenter les APL de 12%.

A la fin du plan hivernal 5 500 places fermées....

Les Morts de la rue : demande leur ouverture à l'année et un débat de fond sur l'accompagnement

La FNARS : alerte M. Appar sur la mise en route de la «refondation» (voir n° 2/2010).

Délais «irréalistes» ; propose ses repères pour le référentiel prestations/coûts ; PDAHI dans une logique de dispositif et mal articulés avec SIAO ; accompagnement ciblé sur le logement alors que seule une approche globale permet l'insertion.

M. Appar annonce des aménagements

Élaboration des PDAHI reportée au 1^{er} juin (planification territoriale offre prévue pour fin mars) : pour la concertation (FNARS : trop court).

Mise en œuvre SIAO assouplie (coordonner acteurs et centraliser offres / demandes): 15 sept. «Référentiel national prestations/coûts» : pas de tarification à l'acte.

Budgets 2010 : les services déconcentrés annoncent une diminution et la FNARS demande le maintien de la consommation 2009. M. Appar «objectif de parvenir à une enveloppe suffisante» pour répondre aux besoins identifiés... à suivre.

Il a confié à l'IGAS une mission en vue d'organiser la veille sociale en Île-de-France.

Un comité de suivi de la «refondation» se réunira mensuellement: Etat, assocs & bailleurs, avec mise en place d'un outil de suivi partagé....

Comité de suivi du DALO : donne un bilan chiffré et dénonce les expulsions

10/189 – ASH 19-26, le Monde 16, Gaze Com 22/03



Les chiffres données par le comité parlent bien... la question des expulsions «DALO» , enfin lisez tout voilà.

Des chiffres du 01/01/08 au 31/12/09

140 266 dossiers déposés

93 553 recours examinés par les commissions de médiation (fortes disparités territoriales)

43 052 ont fait l'objet d'une décision favorable dont 37 210 pour un logement et 15 410 ont reçu une offre (dont 628 avant l'intervention du préfet).

2 426 ont refusé l'offre et 11 0007 relogés.

Le délai réglementaire n'a pas été respecté pour au moins 11 291 ménages (dont 7 565 parisiens).

Au sujet des expulsions

Avant le 1er novembre 2009 des personnes désignées comme prioritaires (...) ont été expulsées avec le concours de la force publique et sans avoir reçu d'offre de relogement (...) véritable dysfonctionnement de l'Etat»

La loi (mars 07) offre aux personnes de bonne foi menacées d'expulsion une voie de recours en faisant reconnaître leur droit au logement : 18% des recours déposés le sont pour ce motif.

«L'Etat déloue alors qu'il doit reloger»

Le comité demande : informer toute personne faisant l'objet d'un jugement d'expulsion de la possibilité de déposer un recours DALO ; que le dépôt de ce recours soit suspensif de la décision d'accorder le concours de la force publique ; refuser le concours de la force publique avant qu'une personne prioritaire ait obtenu une offre de logement et que ce refus entraîne l'indemnisation du propriétaire (abonder le budget).

M. Appar sur France Inter le 14 mars

«Nous ne souhaitons pas de moratoire» (vieille demande des associations) - voir ci-dessus.

Crainte que les propriétaires ne veuillent plus louer «à aucun ménage modeste et qu'il y ait un petit risque d'effet d'aubaine de gens qui ne paieront plus leur loyer»

«L'application du DALO en Ile de France n'est pas satisfaisante» et il insiste sur la prévention des expulsions.

Un numéro vert «SOS loyers impayés» a été mis en place : 0805 160 075

Conseil et accompagnement.

Les préfets doivent «prévoir un hébergement adapté» dès qu'ils ont prévu le recours à la force publique (expulsion).



Cloisonnés les secteurs sanitaires et sociaux ?
Allez voir le Centre de santé communautaire
(Expériences, points de vue repérés)

Mme Bachelot confirme les mesures de prévention des grossesses non désirées

10 – 168 – ASH 12/03/10 – p. 12



Ce sont de bonnes nouvelles.

Complément celles annoncées le 02/02 (n° 2/2010)

Les forfaits IVG seront augmenté de près de 50%

Sera élaboré un cahier des charges «qualité» pour les IVG médicamenteuses.

Contraception pour les mineures : l'IGAS fera un bilan des organismes de planification et les ARS passeront des conventions avec des généralistes volontaires là où on manque de structures (vérifieront aussi que les maisons des adolescents développent entretien de planification et infos).



* Voir en Travail social
Les centres éducatifs et professionnels en sursis ?
* Et sur les questions de sécurité, autorité...
Des éléments dans la bibliographie du 2 avril

INFOS FLASH Sécurité

10 – 199 – ASH 19/03/10 – p. 16



C'est à suivre...

Les états généraux de la sécurité : 7 et 8 avril 2010 (Un conseil scientifique a été installé le 11 mars par M. Chatel pour «apporter une expertise de haut niveau dans [leurs] préparation»)

Il est présidé par M. Debarbieux, Pdt de l'Observatoire de la violence à l'école et composé de 15 personnes dont M. Bauer (OND)

A noter : une circulaire dresse un bilan d'étape de la sanctuarisation des établissements et fixe objectifs et échéances. Voir n° 9 / 2009

Dans certains cas les diagnostics de sécurité seront «complétés par des diagnostics de sûreté» (notamment dans les 184 établissements les plus exposés) : «évaluer l'ensemble des moyens techniques permettant de se prémunir contre les risques de malveillance»

Circ. 2010-25 du 15/02/10, BOEN n° 10 du 11/03

Un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire

10 – 184 – ASH 12/03/10 – p. 28-31



Les clefs : partenariat, respect, petit groupe.

Depuis 2007 à Meaux (Seine-et-Marne) fonctionne le Dispositif de Poursuite de Scolarisation (DPS).

Il a reçu en 2009 le prix prévention de la délinquance décerné par le FFSU.

Partenariat EN / PJJ / Ville / Parquet et CG.

En 06-07 2 000 journées d'exclusion (5 collèges): des tensions et 2% des élèves exclus définitivement (56) dont un tiers faisaient l'objet mesure judiciaire.

Chaque exclusion définitive est notifiée au DPS (et au procureur de la République) : accueil des collégiens 5 jours hebdo pendant 4 semaines en moyenne. Remobilisation cognitive et restauration de la confiance en soi pour faciliter préscolarisation, éviter décrochage scolaire et prévenir délinquance.

1 enseignante coordinatrice (temps plein), 1 assistant d'éducation (mi-temps), 1 professeur histoire-géo (2 h hebdo) ; vacances psy & éduc PJJ.

Entretien d'accueil avec l'élève et sa famille.

Un dossier de Lien Social : Au secours des décrocheurs scolaires dont "la Prévention Spécialisée au secours des décrocheurs"

10 – 206 – Lien Social n° 966 – p. 1017



Et voilà encore la Prévention Spécialisée capable de créer sur des problématiques «nouvelles». Très jolie cette idée d'un lieu où continuer de passer, cette ouverture dont vous savez faire preuve.

Le terme vient du Québec : présentation du phénomène (1% des collégiens seraient déscolarisés), entretien sur l'atelier scolaire avec M. Ajenaoui (chef de service).

Et «Pause Chocolat» dans l'Eure

Maison avec jardin où la Prévention Spécialisée accueille les élèves durant leur temps d'exclusion : (entre une demi-journée et 8 jours).

Projet en partenariat avec l'EN et la Ligue de l'enseignement (cadre Espoir banlieues)

On se pause, on discute et il y a des activités : rénovation, cuisine, jardinage...

Le principe est d'intervenir le plus tôt possible et d'éviter aux jeunes de rester inactifs : «créer une relation à travers une activité, faire le lien avec la famille» dans la libre adhésion.

Après la reprise des cours Pause Chocolat reste ouvert : on passe dire ses angoisses, déjeuner, faire les devoirs (calme), goûter... et pendant les vacances des activités sont proposées (ateliers, chantiers, séjours...).

Les enseignants donnent leurs observations sur l'élève dans un tableau élaboré par l'équipe : permet de confronter l'image que le jeune pense renvoyer avec celle-là ; «gros décalages».

Travail sur l'attitude pour être accepté à l'école.

Principal du collège : «les raisons du décrochage scolaire sont aussi inhérentes au fonctionnement de l'EN, (...) nous travaillons pour le plus grand nombre sans toujours réussir à nous adapter aux cas particuliers. Nous manquons de formation».

L'éducateur intervient dès la 6^e et déjeune régulièrement au collège.

Repérage des difficultés plutôt qu'évaluation de niveau (trop scolaire) ; un état des lieux hebdo adressé à tous les partenaires aide à recenser les prises en charge : «donner un sens» et les informations éparses sur l'enfant sont rassemblées.

Les cours visent à donner des repères et redonner confiance.

«Les jeunes que nous recevons ne ressemblent pas du tout à ceux que l'on nous décrit» (psy)

Le petit groupe est la clef de voûte : «au collège il faut choisir son groupe (...) leur identité est celle du mauvais élève (...) donc ils développent une capacité à provoquer le rejet»

La psy propose des ateliers de troupe 3 h hebdo : s'exprimer dans le respect et le non-jugement

Interventions PJJ et déléguée procureur : idem mais à l'échelle de la société ; présenter la loi comme un facteur de protection.

Le DPS reste en contact avec les parents.

Quand il y a rescolarisation la coordinatrice va présenter le parcours de l'élève.

Les intervenants sont soumis au secret professionnel et échangent surtout oralement «ne pas coller des étiquettes»

Le partage avec les enseignants est parfois difficile, ils ne sont pas formés à recevoir des infos sur la situation des familles ;

73 jeunes en tout ont été accueillis : d'après les premières évaluations 75% n'auraient pas commis de délit après leur passage ; et même si l'on ne règle pas toutes les situations, les stats montrent une accalmie dans les collèges.

Lutte contre l'absentéisme : les vieilles recettes resurgissent

10 – 237 – ASH 02/04 & Le Monde 01/04/1/10



A quoi sert d'agiter toujours les mêmes chiffons rouges ?

M. Chatel : les préfets pourraient exiger la suppression des allocations familiales en cas d'absences répétées ; pourrait faire l'objet d'un amendement dans la Loppsi 2.

Cette idée date de 1959 ; abrogée par la loi protection de l'enfance 2004 et réapparue dans la loi 2006 pour l'égalité des chances à travers le contrat de responsabilité parentale.

Mais les CG ne s'en sont pas saisis : très peu de contrats et pas de suspension d'allocations (ADF).

«Nous allons changer cela» indique M. Chatel.

M. Fillon : le gouvernement va «commencer à mettre en place» des structures adaptées pour les «adolescents ingérables et récidivistes qui pourrissent la vie des établissements scolaires»

UNAF opposée à une sanction «injuste» en l'absence d'évaluation des dispositifs existants.

M. Rosenczveig (Bobigny) : plaide pour une «vraie stratégie de lutte contre l'absentéisme» et juge «peu sérieuse» l'idée des établissements adaptés «l'exclusion est bien évidemment la pire des réponses» ; quant aux moyens.....

Les deux demandent des mesures en amont : REAP, repérage des bonnes pratiques.....

Année scolaire 2010-2011 : les priorités du ministère; les micro-lycées, les allocations....

10 – 209 – ASH 26/03 & Le Monde 30/03/10



La théorie est souvent jolie... encore qu'à lire dans les détails.

Circ. 2010-38 du 16/03/10, BOEN n° 11, 18/03/10

Comme chaque année, la feuille de route.

Lutter contre le décrochage : la loi formation oblige à transmettre les coordonnées des élèves ou apprentis concernés à la Mission Locale ; la mission insertion de l'EN doit tâcher d'offrir des «solutions individualisées» ; les micro-lycées peuvent être aussi «une solution très appropriée» ; à terme «un par académie»

A noter : les micro-lycées sont des structures à ce jour expérimentales. Il y en a 3, le premier a ouvert en 2000 (académie Créteil) et le dernier en 2008 (Vitry) : «raccrocher les décrocheurs» ; en moyenne 80 élèves...

Accompagner les élèves de milieux défavorisés

Une attention particulière portée aux établissements que personne ne demande ; et une réflexion menée pour aller vers une plus grande mixité sociale.

11 nouveaux internats d'excellence prévus.

Soutenir les élèves en grande difficulté

Rechercher «dialogue avec élèves et parents» pour lutter contre l'absentéisme ; prise en charge par les «personnels sociaux et de santé» si besoin est (IP...) ; informations sur maltraitance et soutien à la parentalité seront organisés.

Répondre aux besoins particuliers

«Réponses adaptées» : familles non sédentaires, enseignement linguistique particulier, et élèves handicapés (plus d'enseignants référents).

Autres priorités

Lutte contre la violence, lutte contre les discriminations, développement de l'implication des parents et renforcement de la politique de santé.

Un plan de prévention de l'illettrisme présenté par le ministre de l'Éducation nationale

10 – 227 – ASH 02/04/10 – p. 17-18



L'intention n'est pas mauvaise. A suivre.

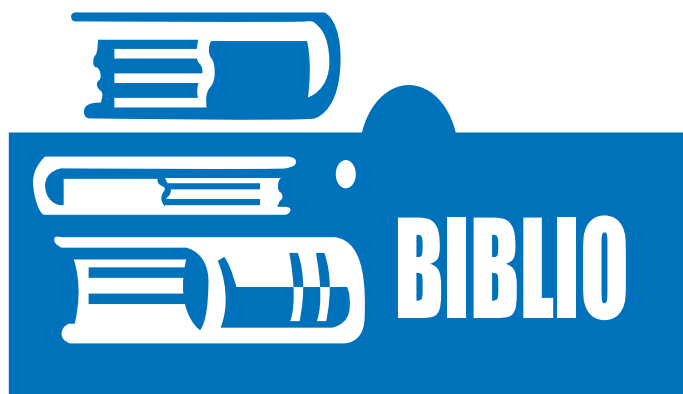
3 100 000 personnes concernées, soit 9% des 18/65 ans.

21% des jeunes de 17 ans sont «des lecteurs inefficaces, dont 5% en situation d'illettrisme» (d'après tests de la journée préparation défense)

Il faut «conforter le rôle de la maternelle comme véritable école» (apprentissage du vocabulaire et stimulation de la mémoire) et consolider les acquis de la réforme 2008 en primaire (automatismes).

Il y aura un correspondant chargé de la prévention illettrisme par académie.

Protocoles signés entre l'EN et l'Agence de lutte contre l'illettrisme, l'Assoc pour favoriser une école efficace et la Ligue de l'enseignement.



Attardez-vous sur la biblio du 26 mars : jeunes incasables et un point de vue sur la sémantique en vogue pour parler de la pauvreté. Très intéressant.

Nous signalons : La loi du ghetto

M. Bronner est journaliste au Monde dans lequel il signe les articles consacrés aux quartiers sensibles. 4 ans d'enquête l'ont convaincu d'une «longue dérive» : «une claque pour leurs habitants, pour les élites, pour tout le monde»

Luc Bronner – Ed. Calman-Levy – 264 p. 17 €

ASH du 5 mars 2010 – 10 165

Des mots pour agir contre les violences faites aux femmes

Compilation d'inédits (50 auteurs) : pour «briser l'engourdissement et la négation, la dissociation et la distance, les mensonges»

Dir. Eve Ensler & Mollie Doyle – Ed. des Femmes – 326 p – 18 €

Annuaire FNARS

Recense 500 services d'accueil, 1500 Ets d'hébergement, 400 structures IAE, etc.

01 48 01 82 00 – 115 € (ou en ligne pour abonnés)

ASH du 12 mars 2010 – 10 175

Les adolescents victimes / délinquants. Observer, écouter, comprendre, accompagner



Ce psychologue dénonce l'approche qui dissocie enfants dangereux des enfants en danger.

Les trajectoires de vie (maison d'arrêt, MECS, CER) relatées illustrent les liens entre les deux.

Propose une démarche clinique : comprendre pour faire évoluer la répétition et la stopper.

Suppose une intervention interinstitutionnelle, interdisciplinaire, interprofessionnelle....

Sommaire et présentation sur le site de l'éditeur
Daniel Derivois – Ed. De Boeck – 160 p. - 17,50 €

Une revue : Recherches familiales n° 7 (UNAF)

Réforme de la filiation (07/04) ; autorité parentale à l'épreuve des nouvelles configurations familiales ; filiation éclatée (parent, beau-parent ?).

Questions traitées sous les angles statutaire, éducatif, affectif (et aussi héritage....)

01 49 95 36 00 - 21 €

ASH du 19 mars 2010 – 10 195

L'éduc et le psy. Lettres sur la clinique du soin éducatif



Voici un descriptif qui nous plaît beaucoup.

Jean Cartry est éducateur et fondateur d'une famille d'accueil thérapeutique, Paul Fustier est professeur de psychologie : ils s'écrivent pour analyser des situations concrètes.

La nature du lien est au cœur de cet échange passionnant : «Qui suis-je pour cet enfant, qui est-il pour moi ?» et la tension, parfois considérable, entre la distance nécessaire et l'engagement indispensable.

J. Cartry et P. Fustier – Ed. Dunod – 18,50 €

ASH du 26 mars 2010 – 10 215

Les vulnérables. Démocratie contre les pauvres



Alors là nous aimons beaucoup : à vous de voir et en plus il est facile de se faire une idée sur Internet. On peut ne pas être d'accord mais elle ouvre un débat intéressant

«Parler de vulnérabilité stigmatise les pauvres»

Entretien avec l'auteur, sociologue et psychanalyste

Dans les années 1990, pauvreté disparaissait au profit d'exclusion qui s'efface peu à peu sous le mot vulnérable. Qui désignait les populations pauvres des pays en développement puis les victimes de catastrophes naturelles et conflits.

Dans ce mot se mêlent compassion et mépris.

Psychologisation de la pauvreté et l'on renvoie au physique de la personne (se nourrir, dormir...).

A l'égard de cet individu dans l'urgence, «on peut se dispenser d'appliquer les règles de droit habituelles».

Dire précarité, exclusion... c'est atténuer la pauvreté, utiliser des métaphores, les scientifiques ne devraient pas le faire car ces définitions ne sont «jamais stabilisées»

«Effet symbolique très négatif sur des personnes qui ne se reconnaissent pas (...) n'utilisent jamais ce terme».

Revenir à pauvreté, indigence, dénuement....

Les travailleurs sociaux : «continuer à faire ce pourquoi on les a formés : être attentifs sans être inclusifs» ni directifs ; «contraints de mettre en œuvre un programme décidé d'en haut».

Hélène Thomas – Ed. du Croquant (Col. Terra) – 256 p- 20 €/ Introduction + table matières en ligne

Accompagner l'enfant incasable et sa famille Six aventures éducatives et thérapeutiques pour faire autrement.

Un article de l'auteur, thérapeute et médiateur familial p. 24-25
Encourager et promouvoir les initiatives : engagement et savoir faire professionnels sont indispensables ; les professionnels doivent être sécurisés reconnus, et avoir les moyens d'agir.

Le professionnel doit être une «rencontre décisive» pour ces enfants : comprendre le sens qu'a leur comportement dans le fonctionnement familial et les aider à reconquérir l'estime de soi.

A. de Soto - Ed. Chronique sociale – 199 p - 17,50 €

Préfacé par Philippe Meirieu

Sur les «incasables» on peut se reporter aux
n° 2/2010 ; 5/2009 & 3/2009

Les oubliés. Enfants maltraités en France et par la France

Pédiatre et épidémiologiste Mme Tursz dénonce le déni autour de la maltraitance : ni données fiables ni stratégies efficaces. (Voir n° 1/2009.)

Propose détection et actions et insiste sur le rôle-clef du système de santé... qu'il ne joue pas.

A. Tursz – Ed. du Seuil- 419 p. - 20 €

Deux revues

Vie sociale n° 4/2009

Éducation populaire : disparition ou mutation ?

Elle a toujours un sens : cf. Cnajep, CEMEA ...

Sommaire en ligne (Cedias-Musée social) – 16 €

Forum n° 126

La question des enseignements disciplinaires dans le cadre des nouveaux référentiels de formation

Faut-il avoir peur des référentiels ?

Édito et sommaire en ligne (Aforts) - 2.22 €

ASH du 2 avril 2010 – 10 -

Il est permis d'obéir

Entretien avec l'auteur, psychiatre, p. 42-43

Partagez-vous le constat d'une démission croissante chez certains parents ?

Non : il y a toujours eu un petit nombre de parents qui se comportent de manière irresponsable mais je ne constate pas d'augmentation. Les parents sont soucieux de leurs enfants mais sont parfois en difficulté au moment de fixer des limites.

Les parents d'origine étrangère ont-ils plus de mal que les autres à contenir leurs enfants ?

Plus on est dans «l'anomie» (Durkheim), plus il est difficile d'aider ses enfants à se construire, et parfois le décalage entre culture d'accueil et d'origine est pénalisant.

M. Chatel a parlé de «rétablir l'autorité, autour de la notion de tolérance zéro»...

«Personne, pas même le ministre, n'accepterait de revenir au cadre social d'il y a 50 ans, marqué par un très fort autoritarisme»

La tolérance zéro (USA) est «le fruit d'une société d'une violence extrême» ; il sert à rassurer ceux qui ont peur.

Vous dites que l'on se focalise sur l'autorité, mais jamais sur l'obéissance...

Elle en est le corollaire : éduquer c'est apprendre à obéir et ensuite l'enfant pourra «s'autoriser à désobéir» ; mais ceux qui n'ont pas appris à obéir peuvent avoir «des comportements dangereux» et poser problème à la société.

Pourtant on n'aime pas ce mot «obéissance», parfois on le confond avec soumission mais c'est faux car dans l'autorité il y a reconnaissance de l'altérité (et de l'autre dans sa faiblesse).

Que faire face à ces ados très difficiles ?

Mettre en place une action progressive et faire «en sorte que le respect s'instaure», sans abuser de sa position et en sachant que les jeunes chercheront à pousser les adultes à bout.

La relation d'autorité est d'abord et avant tout une relation de confiance.

Daniel Marcelli – Ed. Albin Michel – 263 p. – 17 €

Présentation sur le site de l'éditeur

L'avenir du juge des enfants. Éduquer ou punir ?
Dux sociologues dans le quotidien des pratiques judiciaires et de leurs partenaires (PJJ, ASE...).

La justice des mineurs est à un tournant et en risque de déséquilibre si on ne maintient pas sa double casquette, civile et pénale.

MM. Bastard et Mouhanna – Ed. érès – 25 €



ASH du 5 mars 2010 – 10 178

RASED en danger : 11 organisations écrivent à Luc Chatel

Elles alertent sur leur «disparition programmée»
Suppressions de postes et diminution des départs en formation en «totale contradiction» avec la circulaire de juillet 2009.

Demandent audience «dans les meilleurs délais»

Aide à domicile : rapprochement de l'ADF et des Fédérations

Face aux difficultés, l'ADF va lancer un groupe de travail sur la question des financements et a envoyé aux fédérations un document proposant une réforme de la tarification.

14 organisations ont écrit au Pdt de la CNAF pour lui faire part de leurs difficultés.

Le Baromètre annuel du CISS sur les droits des malades et la qualité du système de santé

Confirme la confiance des Français dans à la qualité des soins mais souligne les refus de soins et la mauvaise connaissance de la convention AERAS.

ASH du 12 mars 2010 – 10 173

Les CAF, en surchauffe, réclament des mesures d'urgence

Le Pdt de la CNAF demande à M. Darcos 15 millions d'euros et la prolongation du moratoire sur les non-remplacements des départs à la retraite qui prend fin normalement en juillet 2010.

La situation s'aggrave dangereusement: le service se dégrade et la tension est maximale.

Assoc directeurs CAF (Ardicaf) : en 2009 + 40% d'appels tels & + 15 % d'accueils physiques.

Gestion du RSA, et en perspective RSA jeunes et prévention des impayés de loyer....

Un rapport du CRAN : 50 propositions pour lutter contre

le racisme

Créer un observatoire national du racisme ; des stats de la diversité (anonymes, auto déclaratives, facultatives et validées par la CNIL) ; créer un ministère de la diversité pour coordonner les actions publiques et privées ; une attestation de contrôle policier (enregistrement et explications)...

CNAOP : rapport 2009

Entre le 12/09/02 et le 31/12/09, le CNAOP a enregistré 4 352 demandes et le nb de nouvelles demandes est en hausse en 2009.

«La moitié des parents contactés acceptent que leur identité soit communiquée»

ASH du 19 mars 2010 – 10 200

Succès de la manifestation des professionnels de la petite enfance

Plusieurs milliers de personnes ont protesté le 11 mars contre le décret en préparation assouplissant les règles d'encadrement : le taux d'accueil passerait de 110 à 120% et la proportion minimale de personnel qualifié serait abaissée de 50 à 40%.

Saturnisme

L'association des familles victimes du saturnisme lance un appel pour qu'il soit reconnu «grande cause nationale» et dénonce une «politique de l'autruche». Selon l'Inserm 85 000 enfants en seraient atteints avec des troubles irréversibles du système nerveux central.

De nombreuses associations ont signé l'appel (dont le GISTI, DAL, APF...)

ASH du 26 mars 2010 – 10 219

Une délibération de la HALDE sur les couples pacésés (délib. 2009-336)

Demande de modifier le code du travail : étendre aux salariés pacésés l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés aux salariés mariés.

L'Observatoire des inégalités territoriales

www.inegalitesterritoriales.fr

Présente chiffres locaux (ville, département, région) mis en relation avec les données nationales. Permet de comparer les inégalités en France.

ASH du 2 avril 2010 – 10 - 225

Les services d'orientation de l'AFPA rejoignent Pôle emploi : 900 salariés concernés (loi orientation-formation).

Si un besoin de formation est constaté par Pôle emploi, ils mettront en œuvre «une prestation d'orientation professionnelle spécialisée»

Situation des pupilles de l'Etat au 31/12/098

Rapport ONED : 2 231 «leur nb continue à diminuer, mais de plus en plus faiblement».

La proposition de loi sur les SSIG définitivement écartée (voir n° 1 /2010)

Le Collectif SSIG invite les collectivités territoriales à mandater officiellement les opérateurs des services sociaux. (p. 25-26)



**CONSEIL
GENERAL**
BOUCHES-DU-RHÔNE